



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 21 janvier 2025, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2024-0043 1093, chemin du lac Connelly	Autoriser, pour une habitation existante, que celle-ci empiète de 0,29 m dans la marge latérale gauche de 5 m sur un terrain de moins de 1500 m ² de la zone H-216.
DDM 2024-0044 99, rue le Long-du-lac	Autoriser, pour une habitation projetée, que celle-ci empiète de 1,4 m dans la marge latérale gauche de 5 m sur un terrain de moins de 1500 m ² de la zone H-216 et pour le garage détaché existant, que celui-ci empiète dans l'espace formé par le prolongement des plans de façade du bâtiment principal reconstruit.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande avant cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur ladite demande, et ce, avant le 17 janvier 2025, en indiquant clairement, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle, si requis (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 18 décembre 2024.

Mathieu Meunier
Directeur général
/mp